

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
Identifiant unique de formulation (UFI) : X07R-JEFC-E005-V14G

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Shampoings et après-shampoings pour animaux

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Schweizer-Effax GmbH

**Rue :** Westring 24

**Code postal/Lieu :** 48356 Nordwalde

**Pays :** Deutschland

**Téléphone :** +49 2573 9373-0

**Télécopie :** +49 2573 9373-73

**Contact pour informations :** info@schweizer-effax.de  
www.schweizer-effax.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence France, 24 h: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Linear(C12-C14)alkanol, ethoxylated, sulfated, sodium salt (EO=2) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16 ; N°CE : 500-234-8; N°CAS : 68891-38-3

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412

Limites de concentrations spécifiques

: Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 10$  % • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 5$  %

Sulfate (sels) d'alkyl(de noix de coco)bis(hydroxyethyl) methylammonium quaternaire et de methyle, ethoxyles ; N°CE : 614-875-7; N°CAS : 68989-03-7

Poids :  $< 0,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 2 ; H411

1-OXYDE DE PYRIDINE- 2-THIOL, SEL DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493385-28-XXXX ; N°CE : 223-296-5; N°CAS : 3811-73-2

Poids :  $\geq 0,0025 - < 0,025$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 STOT RE 1 ; H372 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH070

Limites de concentrations spécifiques (M Acute=100) • (ETA - dermique : 790 mg/kg) • (ETA - par inhalation (poussières, brouillard) : 0,5 mg/L) • (ETA - par voie orale : 500 mg/kg)

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Se laver immédiatement avec: Eau et savon

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical (Centre antipoison).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Les symptômes et effets connus importants ou plus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

section 2) et dans la section 11 (Informations toxicologiques). Les symptômes et/ou effets (supplémentaires) ne sont pas encore connus.

D'après notre expérience, aucun danger particulier n'est à prévoir si le produit est manipulé correctement et utilisé comme prévu.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Mousse , Dioxyde de carbone (CO2) , Extincteur à sec , Sable  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Combinaison complète de protection , Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**5.4 Indications diverses**

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Bien nettoyer les surfaces contaminées. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Mesures de protection**

**Mesures de lutte contre l'incendie**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé.  
Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire , Forte chaleur.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi. voir section 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains



**En cas d'un bref contact avec la peau :** Modèle de gants adapté Gants à usage unique. NBR (Caoutchouc nitrile)

**Lors de contact fréquents avec les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Matériau approprié Caoutchouc butyle , NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration 480 min

Epaisseur du matériau des gants 5 mm

**Remarque :** Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

##### Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Vêtement de protection. EN 13034 Fibres naturelles (coton) , fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques DIN EN 13832-2

#### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** bleu

**Odeur :** caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



Nom commercial du produit : Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
Mise à jour : 01.03.2023  
Date d'édition : 09.07.2024

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

État physique :		Liquide
Point de fusion/point de congélation :		non applicable
Température de décomposition :		non déterminé
Point éclair :		non applicable
Température d'auto-inflammation :		non applicable
Limite inférieure d'explosivité :		non applicable
Limite supérieure d'explosivité :		non applicable
Densité :	( 20 °C )	1,018 - 1,022 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )	0 - 100 Pds %
Solubilité dans les corps gras :	( 20 °C )	Non déterminé.
pH :		5,5 - 6
log P O/W :		non déterminé
Viscosité :	( 20 °C )	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	( 40 °C )	négligeable
Seuil olfactif :		non déterminé
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )	non déterminé
Vitesse d'évaporation :		non déterminé
Solides inflammables :	Non applicable.	
Gaz inflammables :	Non applicable.	
Liquides comburants :	Négligeable.	
Propriétés explosives :	Non applicable.	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Négligeable.	

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion

**Fiche de données de  
sécurité**  
conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Potentiel de troubles endocriniens:

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres indications de toxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les déclarations sur la toxicologie ont été dérivées des propriétés des composants individuels.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**Toxicité aquatique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**12.7 Autres effets néfastes**

Le produit ne contient aucune des substances énumérées dans le règlement (CE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**12.8 Autres informations écotoxicologiques**

**Informations complémentaires**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**13.2 Informations complémentaires**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques ou les autres informations sur l'étiquette.

**Réglementations EU**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette préparation. Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange/préparation:

Linear(C12-C14)alkanol, ethoxylated, sulfated, sodium salt (EO=2) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16 ; N°CE : 500-234-8; N°CAS : 68891-38-3

1-OXYDE DE PYRIDINE- 2-THIOL, SEL DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493385-28-XXXX ; N°CE : 223-296-5; N°CAS : 3811-73-2 (M Acute=100)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 11. Corrosion cutanée/irritation cutanée · 11. Lésions oculaires graves/irritation oculaire · 12. Toxicité aquatique · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route ADN = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ATE = Valeurs estimées pour la toxicité aiguë. AwSV = Ordonnance sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau CAS = Numéro du Chemical Abstract Service CE = Communauté Européenne CLP = Règlement CE 1272/2008 CMR = cancérigène mutagène reprotoxique DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet DMEL = Niveau d'effet minimal dérivé EC50 = Concentration efficace moyenne qui induit un effet défini autre que la mort dans une population test. EG = Communauté européenne. EN = Normes européennes. IATA = Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IBC-Code = Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en grandes quantités. IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses ISO = Organisation internationale de normalisation LC50 = Concentration létale 50 LD50 = Dose létale 50 MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la protection du milieu marin contre les déchets d'exploitation des navires. NOEC = Aucun effet observé Concentration. OECD = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. pH = potentiel de l'hydrogène PNEC = Concentration prédite sans effet PPM = parties par million REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement CE 1907/2006) RID = Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par train TWA = Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps UN-Numéro = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = Très persistant et très bioaccumulatif, conformément au règlement REACH. VOC = Composés organiques volatils (COV)

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH070	Toxique par contact oculaire.

**Fiche de données de  
sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1908



**Nom commercial du produit :** Effol SHAMPOOING CONCENTRÉ POUR CHEVAUX  
**Mise à jour :** 01.03.2023  
**Date d'édition :** 09.07.2024

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

---

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---